

Ministère de la Culture
CFDT CFTC CGT FO FSU SUD UNSA

**Frédéric Mitterrand doit céder !
Halte au mépris ! Halte à la répression !**

La surdité doublée de répression dont fait preuve le ministre de la Culture (par exemple l'expulsion *manu militari* des secrétaires généraux des syndicats de la rue de Valois, vendredi soir... pour ne pas les recevoir !) n'a abouti qu'à élargir le mouvement de grève commencé le 23 novembre au Centre Pompidou.

Dès samedi, des agents précaires ont participé aux assemblées générales pour voter la grève. Les AG se poursuivent quotidiennement et continuent à voter la grève tout en cherchant à s'organiser collectivement.

Le mouvement ne désarme pas !

Mardi, pour les musées et monuments ouverts, ce sera l'occasion de nouvelles assemblées générales qui définiront les suites de leur action.

Notre mouvement vient d'enregistrer d'importants nouveaux soutiens : d'une part, en provenance de certains services publics en lutte et des fédérations de fonctionnaires, d'autre part, émanant de plusieurs partis politiques de gauche, présents notamment à l'AG du Centre Pompidou aujourd'hui 7 décembre.

Les organisations syndicales réunies ce jour ont décidé que, face à l'intransigeance du ministre, elles refusaient de siéger dans aucune des instances dites de « dialogue social ».

Elles appellent à la tenue d'assemblées générales partout pour décider, avec les agents, la poursuite du mouvement ; elles mettent en place une caisse de solidarité financière (vous pouvez déjà adresser vos contributions à l'organisation syndicale de votre choix).

Partout en AG, partout en grève !

C'est contre le dynamitage du service public culturel que nous luttons ! Notre combat est celui de tous : pour un véritable service culturel digne de ce nom ; et pour cela :

- ❖ pas une seule suppression d'emploi
- ❖ le maintien des subventions d'État aux établissements publics
- ❖ le retrait de la RGPP
- ❖ le retrait de l'article 52 de la loi de finances 2010 qui autorise le transfert sans aucun contrôle des monuments nationaux aux collectivités territoriales.

Paris, le 7 décembre 2009